

Nature de l'acte : 1-4

**DÉC.2024-009 – Réaménagement - Salle B. Briquet – Stade de la Conterie – Rue de la Conterie – Condé-en-Normandie**

**LE MAIRE de la commune de Condé-en-Normandie**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22,
- Vu le Code de la Commande Publique,
- Vu la délibération n°1/5.4 en date du 15 juin 2020 autorisant le maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- Considérant la nécessité de réaliser un réaménagement de la salle G. Briquet, stade de la Conterie, commune déléguée de Condé-sur-Noireau,
- Considérant les devis réceptionnés,

**DÉCIDE**

**Article 1** – Dans le cadre du réaménagement de la salle G. Briquet, stade de la Conterie, rue de la Conterie, commune déléguée de Condé-sur-Noireau, d'autoriser

- Le démontage et l'enlèvement de 105 m<sup>2</sup> de plancher et la pose de renfort de structure auprès de la société Métal Steel industrie, 1 avenue du Ltn. Robinson 61800 Tinchebray-Bocage pour un montant de 6 200,00 € H.T. soit 7 440,00 € T.T.C. (Devis N° DEV000037) ;
- Le remplacement du plancher bois par la réalisation d'un dallage comprenant une isolation auprès de la société SIPN, 325 rue de l'Europe, 14110 St-Martin-de-Lieue pour un montant de 8 744,40 € H.T. soit 10 493,28 € T.T.C. (Devis N°231019) ;
- L'achat de placoplâtre pour l'isolation de la salle auprès de la société Guibout Matériaux pour un montant de 3 832,03 € H.T. soit 4 598,44 € T.T.C. (Devis N°23010400013813).

**DIT**

**Article 2** – Que les crédits sont inscrits au budget.

**Article 3** – Que la présente décision sera insérée au registre des délibérations du Conseil Municipal et exposée au Conseil Municipal.

Fait à Condé-en-Normandie, le 4 janvier 2024

LE MAIRE

  
Valérie DESQUESNE